

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	86 (1957)
Heft:	10
Artikel:	Les débuts de la Société fribourgeois d'éducation
Autor:	Pfulg, Gérard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040502

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les débuts de la Société fribourgeoise d"éducation

Au moment où les Commissions d'arrondissements, mettant à exécution les voeux exprimés lors de l'Assemblée générale de Bulle, vont examiner le problème de la revision des statuts de la Société fribourgeoise d'éducation, il nous paraît opportun de rappeler avec quelques détails les circonstances particulières dans lesquelles a vu le jour notre groupement et l'orientation qui fut la sienne depuis le début.

En 1871, une préoccupation majeure agitait les esprits : l'élaboration du projet de revision de la Constitution fédérale.

Le projet, soutenu par un assez grand nombre de membres du Corps enseignant de la partie allemande du pays qui s'étaient réunis à Zurich, se déclarait favorable à la centralisation de l'enseignement primaire.

Revision de la Constitution fédérale : inquiétude des catholiques

Cette tendance qui s'était manifestée déjà au temps de la République helvétique, prit alors une ampleur insoupçonnée et constituait une authentique menace pour les cantons attachés à leur souveraineté en matière d'éducation.

Les catholiques avaient une raison de s'inquiéter. On vivait, alors, les journées sombres du Kulturkampf.

Les individus qui se proposaient de faire crouler les divers bastions de la souveraineté cantonale, visaient, de plus, à établir une Eglise nationale, ayant pour symbole la libre pensée, qui serait substituée à l'Eglise catholique.

L'inquiétude s'empara des fédéralistes et des catholiques. Il était aisé de prévoir qu'une fois les écoles primaires soumises à l'autorité fédérale et le Corps enseignant formé dans des écoles normales nationales, l'école chrétienne et les aspirations locales nourries à son sujet, seraient plus ouvertement battues en brèche.

Parents, communes, cantons étaient en passe d'être relégués systématiquement à l'écart de la direction de l'école qui, tout entière, eût été soumise au bon plaisir d'un ministre de l'Instruction publique, résidant à l'ombre du Palais fédéral et recevant ses mots d'ordre des loges maçonniques.

L'Assemblée de Fribourg affirme les exigences du catholicisme

Dans l'éventualité de ces décisions alarmantes en matière d'Instruction populaire, une réunion des instituteurs du canton et de toutes

les personnes qui, à des titres divers, s'intéressaient à l'instruction primaire, fut convoquée le mercredi 15 novembre 1871, au lycée, à Fribourg. Dans l'esprit de ses organisations, cette assemblée devait faire suite aux réunions qui venaient de se tenir les jours précédents à Lausanne et à Neuchâtel, tout en exprimant le point de vue catholique dans le débat sur l'école primaire.

Ces réunions avaient pour tâche de délibérer sur les trois propositions suivantes, émises par l'Association des instituteurs de la Suisse romande :

1. L'instruction primaire est obligatoire dans toute l'étendue de la Confédération. Elle est du ressort des cantons. Cependant, la Confédération peut, par l'intermédiaire des délégations, s'assurer, en tout temps, de l'état de l'instruction primaire dans les cantons.
2. L'administration et la tenue des écoles publiques primaires ne peuvent être confiés à des Congrégations religieuses.
3. Toute liberté, politique ou religieuse, doit être garantie à l'instituteur en dehors de son enseignement, et l'école doit être rendue la plus indépendante possible de l'Eglise.

Et pendant ce temps, les journaux et les partis politiques, partisans de l'instruction primaire, s'efforçaient de convertir à leur projet les membres du Corps enseignant, en faisant miroiter devant leurs yeux des améliorations de traitements.

Alors que l'assemblée de Lausanne avait groupé quelque 150 personnes, 1900 citoyens fribourgeois, et, parmi eux, la majorité des instituteurs du canton, assistèrent aux délibérations de Fribourg.

La vaste salle du théâtre du Lycée fut en quelques instants envahie tout entière, ainsi que la tribune et la scène, où le bureau se trouvait pour ainsi dire noyé dans la foule. Celle-ci était si dense que plusieurs centaines de personnes, faute de place, furent contraintes de stationner dans le vestibule du Lycée.

La discussion fut introduite par M. Vuilleret, élu président de l'assemblée. Il y fut d'abord question du contrôle fédéral des écoles et des raisons qui militaient en faveur du rejet de cette innovation, puis M. Wicky, recteur de Notre-Dame, stigmatisa l'inique proposition visant à écarter les ordres religieux enseignants et M. Thorin fit toucher du doigt les conséquences désastreuses qui résulteraient de l'exclusion de l'Eglise dans la direction des écoles primaires.

Un projet de pétition, ayant pour but de combattre le programme du Comité central fut approuvé par la foule. En voici les points essentiels :

« Nous croyons devoir protester, nous, prêtres, instituteurs et pères de familles :

1. *Nous ne voulons pas que la Confédération puisse, en aucun temps, sous aucun prétexte, envoyer des inspecteurs fédéraux dans nos écoles, comme elle en envoie dans nos casernes.*
2. *Nous protestons contre l'insulte faite à la liberté des pères de familles, des communes, par la seconde proposition de Lausanne qui ferme l'école aux corporations religieuses.*
3. *Nous protestons contre la séparation de l'Eglise et de l'Ecole, car cette séparation veut dire : Ecole sans prêtre, sans catéchisme, sans Eglise, sans religion, c'est-à-dire sans Dieu.*

Et nous demandons, au contraire :

1. *La liberté absolue des pères de famille et la souveraineté des cantons dans les questions de l'éducation et d'instruction, à tous les degrés de l'enseignement.*
2. *Le droit, pour les cantons et pour les communes, de confier l'éducation de l'enfance à des Corporations religieuses.*
3. *Au lieu de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans l'éducation, nous demandons l'union de l'Eglise et de l'Ecole, du prêtre et de l'instituteur, du catéchisme et de la grammaire, de Dieu et de la science.*

Une triple salve d'applaudissements accueille cette lecture.

M. Vuilleret expose ensuite en quelques mots l'état de la question en ce qui concerne le premier point.

Le fédéralisme est à la base de nos institutions, et c'est à lui que la Suisse doit de longs siècles de liberté, d'honneur et de prospérité. Il a toujours été admis que les cantons doivent se mouvoir librement dans les questions intérieures telles que la justice, l'éducation, le culte, les droits civils et religieux.

Avec nos différences de mœurs, de climats, d'institutions, de langues, de religions, si grandes, c'est une nécessité de confier la direction de l'enseignement public aux administrations cantonales qui, seules, peuvent adapter les écoles aux besoins des populations intéressées.

Nous ne pouvons admettre l'ingérence de la Confédération dans nos écoles ; elle n'est point qualifiée pour cela ; car la langue de la majorité n'est point celle que nous parlons et le culte de la plupart des Confédérés n'est pas le nôtre.

L'Association des instituteurs fribourgeois et des Amis de l'éducation voit le jour

L'association des instituteurs de la Suisse romande ne paraissant pas répondre en tout point aux aspirations des instituteurs de notre

canton, il fut décidé, séance tenante, la création d'une Association des instituteurs fribourgeois et des amis de l'éducation, qui serait pourvue d'un organe mensuel, dans les termes suivants :

1. Il est constitué une Société, dans le but de perpétuer l'esprit et les tendances de la réunion de ce jour.
2. Sont appelés à faire partie de cette Association :
 - a) comme membres actifs : tout le Corps enseignant ;
 - b) à titre de membres honoraires : les membres de commissions d'école ;
 - c) les pères de familles et les amis de l'éducation.

L'assemblée de ce jour choisit un Comité qui, avec le bureau fonctionnant au sein de cette réunion, est chargé de la rédaction des statuts. Il comporte pour membres : les inspecteurs Gillet et Badoud, Blanc Victor, instituteur à Corbières, etc...

Cette imposante assemblée qui démontra d'une manière éclatante l'attachement des populations fribourgeoises à la souveraineté cantonale et aux droits légitimes des familles dans l'éducation de leurs enfants, fut le berceau de la Société d'éducation.

Opportunité d'une refonte des statuts de la SFE

Les circonstances dramatiques où elle a pris naissance n'ont, heureusement, pas eu longue vie. Durant plus de 80 ans, elle a œuvré pacifiquement au bien-être spirituel du Corps enseignant et de l'Ecole fribourgeoise, sans jamais faillir à sa tâche.

Ses statuts ont traversé le siècle sans guère avoir été rénovés, témoignage manifeste de la sagesse de ceux qui les ont établis.

Pourtant, aucune réalité ne saurait définitivement se soustraire à la loi inflexible de l'évolution, au processus de l'adaptation de l'organe à la fonction, au monde actuel qui se transforme au rythme accéléré de celui de la technique et des structures sociales.

Il n'est point étonnant, dès lors, qu'il faille, présentement, reconsiderer la structure de la Société d'éducation, la réformer en revisant l'un ou l'autre de ses articles périmés.

Toutes les propositions qui tendraient à vivifier notre Société seront accueillies avec gratitude et feront, incessamment, l'objet d'un examen objectif, d'une étude approfondie de la part des membres des comités d'arrondissements et par le Comité de la SFE lui-même.

Toutefois, il serait exagéré, faux, de supposer qu'elle a constamment filé le parfait amour, éprouvé une paix sans histoire qui eût pu freiner son envol et conduit à un immobilisme rétrograde.

Les œuvres qu'elle a entreprises et menées à bonne fin et les mérites qu'elle s'est acquis sont l'évidence même pour les esprits,

non prévenus, qui se donnent la peine de revivre, avec lucidité et sagacité, délestés de parti pris, les décades de son histoire.

Ainsi, pour se borner à un exemple symptomatique, alors que pendant fort longtemps, les instituteurs et les institutrices presque seuls furent abonnés au *Bulletin pédagogique*, depuis une quinzaine d'années, toutes les Commissions scolaires, encouragées par la Direction de l'Instruction publique, ont été intéressées à la lecture de cet organe qui sert d'intermédiaire indispensable entre les éducateurs, le clergé et les autorités communales ; il est souhaitable qu'ils coopèrent, en toute franchise et bonne volonté, chacun dans les limites de ses compétences ou de ses attributions, à une œuvre d'intérêt commun.

Formulons le vœu que des propositions judicieuses et efficaces permettront de resserrer et affermir encore les liens qui unissent les personnes, intéressées à des degrés divers, à la noble cause de l'éducation de la jeunesse.

GÉRARD PFULG.

Un nouvel album SILVA

La peinture flamande aux XV^e et XVI^e siècles, par JEANNE DE LA RUWIÈRE, licenciée en Histoire de l'art et archéologie. Editions « Silva », Zurich.

Les albums publiés par les Editions « Silva » ont, depuis le début de leur parution, obtenu la faveur du public, et émerveillé des dizaines de milliers de lecteurs, par la qualité de textes remarquablement choisis et la valeur de l'illustration qu'ils renferment. Le présent album, par sa présentation impeccable, est digne des plus riches collections artistiques. Les chefs-d'œuvre de la peinture flamande des XV et XVI^e siècles s'y révèlent dans la splendeur d'un merveilleux coloris, accompagnés d'explications qui en facilitent l'intelligence. La peinture, mieux que n'importe quelle autre forme de l'activité humaine, nous permet de connaître une époque, ses aspirations et ses goûts. Le siècle des Van Eyck, âge d'or de la peinture dans les Flandres, nous a livré des œuvres d'une beauté saisissante, manifestation admirable de la civilisation européenne à l'un de ses sommets. Le précieux ouvrage, que nous avons la joie de présenter, est digne de figurer dans les bibliothèques les plus raffinées ; il contribuera sainement aussi à répandre parmi le peuple le goût pour la culture et les valeurs spirituelles.

G. P.